



11^e ÉDITION – DU 15 au 17 juin 2018
Place Tourbières Berger
19, rue Pelletier, CP 534
Saint-Antonin (QC) G0L 2J0
Tél : 418-860-6362 (Ginette Castonguay)
Courriel : kiosquesrodeo@hotmail.com

CONTRAT DE RÉSERVATION D'ESPACE D'EXPOSITION

Coordonnées de l'exposant pour la facturation

Nom de l'entreprise (locataire de l'espace)		Nom de la personne-ressource	
Adresse			
Ville		Province	Code Postal
Téléphone		Télécopieur	
Courriel		Site internet	

En échange du paiement et de l'acceptation par l'exposant des dispositions du présent contrat, le *Festival Country de St-Antonin* accorde à ce dernier le droit d'utiliser l'espace d'exposition alloué pour son kiosque, et ce, dans le cadre des festivités du *Festival* et selon les conditions et l'horaire prévue au contrat. **À partir de cette année, les emplacements seront calculés par multiple de 5 au niveau de la largeur.**

Tarification et exigences d'espaces d'exposition *****La largeur est sur la façade de la rue*****

Type de kiosque	Largeur de l'emplacement démonté	Coût par 10 pieds de façade	Camping	Coût total
Vente et amusement		16\$ du pied linéaire + txes	40.00\$	
TPS (5%)				
TVQ (9.975%)				
TOTAL				
		Coût total pour l'espace d'exposition		

Inclus l'électricité 20 Ampères (110 volts)

N.B : Cette année tous les visiteurs entrent sur le site gratuitement

Description des marchandises offertes dans les espaces d'exposition

19, rue Pelletier C.P. 534
St-Antonin (Québec) G0L 2J0
Téléphone: 418-860-6362
Responsable : Mme Ginette Castonguay
Courriel : kiosquesrodeo@hotmail.com

Modalités de paiement

Le locateur de l'espace d'exposition doit acquitter le total des coûts de sa réservation pour la location d'un espace ainsi que les coûts relatifs aux surplus de sa demande d'électricité, le cas échéant, 50 % le 15 avril 2018, par chèque ou mandat poste et un 2^{ième} paiement au plus tard le 15 mai 2018. Le chèque devra être libellé au nom de *Festival Country de St-Antonin*. Le montant équivalent aux taxes est inclus dans le coût total ci-haut mentionné. Aucun remboursement ne sera accordé et le présent contrat fait foi de facture. **** Après cette date, l'emplacement de l'année précédente sera nulle.**

NB : Aucune réservation verbale ne sera acceptée. Le contrat et le paiement doivent obligatoirement être reçu pour le 15 mai 2018 afin de conserver votre priorité.

Signature :

Par : _____
(Nom en lettres moulées)

Date : _____

Signature : _____

À l'usage du *Festival Country de St-Antonin*

Accepté par :

de l'emplacement :

Date :



MANUEL DE L'EXPOSANT

Généralités

- Le présent manuel fait parti intégrante du contrat et tout exposant ne respectant pas le contrat qui le lie au *Festival country de St-Antonin* pour la durée de l'évènement se verra refuser l'accès ou son expulsion du site et tous les privilèges de l'exposant, en vertu de la présente, se verront suspendus.
- Les heures d'installation pour les exposants sont les suivantes :

Mercredi	13 JUIN	13 H 00 À 17 H 00
Jeudi	14 JUIN	9 H 00 À 16 H 00

EN AUCUN CAS ET SOUS AUCUNE CONSIDÉRATION, LE *FESTIVAL* N'ACCORDERA D'EXCLUSIVITÉ.

Assurances

- La direction du *Festival* ainsi que ses représentant, ne peuvent, en aucune circonstance, être tenus responsables des accidents ou des blessures survenues à l'intérieur des espaces loués, des pertes ou dommages à la marchandise ou aux installations, attribuables au feu, au vol ou à toutes autres causes. Le locataire est tenu de prendre, à leur frais, une police ASSURANCE MULTIRISQUES EXPOSITION pour la durée du *Festival*. Une copie de la preuve d'assurance **DOIT être fournie avec le présent contrat.**

19, rue Pelletier C.P. 534
St-Antonin (Québec) G0L 2J0
Téléphone: 418-860-6362
Responsable : Mme Ginette Castonguay
Courriel : kiosquesrodeo@hotmail.com

Hygiène

- L'exposant œuvrant dans la restauration doit se conformer à la réglementation en la matière du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (MAPAQ). Pour plus d'information, visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca. **LE PERMIS DU MAPAQ ET DE RESTAURATION SONT EXIGÉS AVEC LE PAIEMENT.**

Sécurité et prévention des incendies

- Tous les exposants doivent se conformer au règlement en matière de prévention et de sécurité incendie (règlement 625-09). Pour consulter cette réglementation, visitez le site Web de la municipalité de Saint-Antonin au : <http://municipalitedesaintantonin.qc.ca> sous la rubrique *Vie municipale / règlements / sécurité incendie*.
- L'exposant doit pouvoir prouver que la tente combustible (tissus, toiles et autres), servant de kiosque sur les espaces d'exposition, est ignifugée conformément à la norme CAN-ULC-S109 *Norme relative aux essais de comportement au feu des tissus et pellicule ininflammables* ou à la norme NFPA 701 – *Standard Methods of Fire Tests for Flame propagation of textiles and Films*. Des tentes conformes seront disponible en location, sur le site du *Festival*.
- Le foin, la paille, les copeaux ou autres matières combustibles similaires sont interdits dans les kiosques.
- Il est interdit de fumer sous les tentes ou d'utiliser des dispositifs à flamme nue
- Les appareils de cuisson de type «friteuse» doivent obligatoirement être muni d'une hotte d'extraction des gras de cuisson et équipé d'un système d'extinction fixe conforme à la norme NFPA 96 – *Standard for Ventilation Control and Fire Protection of Commercial Cooking Operation*.
- L'exposant doit garder les lieux propres.
- Le *Festival* assurera un service de sécurité sur les lieux

EXTINCTEUR DE FUMÉE DE 5 LIVRES MINIMUM OBLIGATOIRE

Kiosques

- Le *Festival* décidera de l'emplacement final des kiosques et le locataire doit attendre la personne autorisée afin de procéder à l'installation de son kiosque. Le locataire ne peut céder l'espace qui lui a été attribué, ni la sous-louer, ni donner en location quelque partie que ce soit sans avoir obtenue une autorisation écrite du *Festival*.
- Le *Festival* préconise l'utilisation **du propane pour l'alimentation des kiosques de restauration**.
- Le locataire est responsable de l'aménagement de son kiosque, de son merchandisage ainsi que de la décoration et accessoires de celui-ci. Il se doit de respecter la réglementation en matière de sécurité incendie, sous peine de sanction.
- Les kiosques devront être démontés immédiatement après la fermeture du site du *Festival country de St-Antonin*.

Électricité

- L'installation électrique du kiosque doit être sécuritaire et conçu pour une utilisation extérieure..



CONTRAT

Contrat visant les dates du 15 au 17 juin 2018

Exposants et exposantes

Il nous fera un grand plaisir de vous accueillir pour cette 11^e édition sur notre site du Festival Country St-Antonin du 15 au 17 juin 2018.

Pour mieux vous servir et vous accueillir, nous vous faisons parvenir le contrat et les informations supplémentaires.

N.B. La personne responsable des kiosques se permet de mesurer la superficie des kiosques et d'ajuster le prix. Exemple : si vous payez pour 20 pieds de largeur, vous ne pourrez excéder sans payer un surplus.

Tous les exposants demeurant sur le site soit dans un véhicule, roulotte, leur kiosque ou autres devront ajouter un montant de 40.00\$.

Les chiens sont interdits dans les kiosques et sur le site du festival.

- POUR RÉSERVER votre emplacement, signez et envoyez votre chèque ou mandat poste au nom du **Festival Country St-Antonin** Att : Ginette Castonguay
- 17, rue Pelletier CP 534 St-Antonin Qc G0L 2J0

**** TRES IMPORTANT : 50% du montant total doit être payé à la signature du contrat. Après le 15 mai 2018 aucune réservation sera retenue et aucun droit sur l'emplacement qui lui a été assigné l'année précédente ne pourra être pris en considération.**

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter Mme Ginette Castonguay au 418-860-6362 ou par courriel : kiosquesrodeo@hotmail.com